

ARTS² MINERVAL

**IMPÉRATIVEMENT PAYER
LES 10% DU MINERVAL
AVANT FIN OCT 2017**

Les 10% de la somme doivent être sur le compte de l'école à la date du 31 oct 2017. Dans le cas contraire, l'établissement notifie à l'étudiant que son inscription ne peut pas être prise en compte.

LA SOMME TOTALE DU MINERVAL DOIT ÊTRE
VERSÉE POUR LE 04 JAN 2018 AU PLUS TARD.

> ÉTUDIANTS BELGES & UNION EUROPÉENNE

35€

ARTS VISUELS: BLOC1, PE 2 et PE 4

MUSIQUE: BLOC1, PE 2 et PE 4

THÉÂTRE: BLOC1 et PE 2

46€

ARTS VISUELS: PE 3 et PE 5

MUSIQUE: PE 3 et PE 5

THÉÂTRE: PE 3 et PE 4

> ÉTUDIANTS HORS UNION EUROPÉENNE

150€

ARTS VISUELS: BLOC1, PE 2 et PE 3

MUSIQUE: BLOC1, PE 2 et PE 3

THÉÂTRE: BLOC1, PE 2 et PE 3

200€

ARTS VISUELS: PE 4 et PE 5

MUSIQUE: PE 4 et PE 5

THÉÂTRE: PE 4

IBAN: BE89 0912 1205 7385

BIC: GKCCBEBB

BANQUE BELFIUS PLACE JEAN D'AVESNES, 7000 - MONS (BELGIQUE)

COMMUNICATION

NOM DE L'ÉTUDIANT / DOMAINE / ANNÉE D'ÉTUDES

Les documents reprenant les différents montants sont disponibles dans les accueils sur les 2 sites.